

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 142 du 29 janvier 1962 :

n° 142

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
29 janvier 1962

Numéro JO  
n° 1 du 31/01/1962

Date du numéro  
31 janvier 1962

### TEXTE INTÉGRAL

Mme Moubine Kaïssar Georgetterest autorisée.à exploiter pendant l'absence de M. Zouain Félix, dans le bar-restaurant «Chez Dany », sis à Djibouti, plateau du Serpent, une licence de 1re classe pour la vente à consommer sur place ou à emporter de boissons hygiéniques ou alcooliques.